

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux à dix-sept heures quarante-huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : le membre du conseil Steve Dorval et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-07-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de trois ponceaux du ruisseau Cantin et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2022-192-R-1 »

« Développement économique et promotion

Bail à intervenir avec Outfront média Canada LP pour l'installation et l'utilisation de panneaux-réclame numériques sur une partie des lots 2 285 750, 2 158 860 et 3 202 392 du cadastre du Québec et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

Document d'aide à la décision DEV-2022-079 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-08

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire suppléant répond aux questions. Une personne dépose une pétition concernant l'installation d'un feu de circulation sur le route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas).

CV-2022-07-09

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-10

Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 septembre 2022, de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022 et de la séance ordinaire du 26 et 27 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 septembre 2022, de la séance extraordinaire du 22 septembre 2022 et de la séance ordinaire du 26 et 27 septembre 2022 est déposé.

CV-2022-07-11

Désignation d'une représentante et d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2022-078](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-94;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner les personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis :

- madame Cindy Morin, à titre de représentante des usagères et usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées, conformément à la résolution 2019-054 adoptée par cette société;
- le membre du conseil de la Ville Michel Patry, à titre de vice-président de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-12

Contrat à intervenir avec le ministère des Transports, concernant le déneigement, le déglacage, le balayage et le nettoyage d'une partie des routes 132, Monseigneur-Bourget et chemin des Îles (arrondissement Desjardins) ainsi que les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situées sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision DEI-VD-2022-001-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure le contrat à intervenir avec le ministère des Transports, concernant le déneigement, le déglacage, le balayage et le nettoyage d'une partie des routes 132, route Monseigneur-Bourget et chemin des Îles (arrondissement de Desjardins) ainsi que les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situés sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEI-VD-2022-001-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-13

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

[Document d'aide à la décision DEI-2022-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'affecter des crédits additionnels d'un montant de 980 000 \$ aux postes de revenus et dépenses liées à des dépenses recouvrables, tels qu'ils sont précisés à la fiche de prise de décision DEI-2022-004

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-14

Demande de crédits additionnels pour le remplacement de véhicules
[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-81 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accorder une demande de crédits additionnels équivalant aux montants reçus de l'assureur pour la perte de véhicules, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-013, et ce, pour la dépense relative au remplacement de ces véhicules.

De financer la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule pour la Direction de la vie communautaire au montant maximum de 35 000 \$, à même la réserve de franchise et rétentions contrat d'assurance.

De récupérer les sommes reçues relativement à la vente d'un véhicule par le biais des services de Le centre des services partagés, pour des fins de réinvestissement en achat d'équipements ou en dépense d'immobilisation pour l'année 2022.

D'autoriser le coordonnateur du Service des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, à signer tout document relatif à la vente de ce véhicule.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-15

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis pour l'année 2022
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-032](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation relatives à la remise de bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis pour l'année 2022, telles qu'annexées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-032.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-16

Renflouement de réserves financières

[Document d'aide à la décision FIN-2022-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2022 :

- réserve financière pour la sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables, au montant de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale, au montant de 1 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-17

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le solde des emprunts lors de l'émission d'obligation de novembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés à la fiche de prise de décision FIN 2022-035, à la réduction de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement, comme suit :

- RV-2009-08-46 : 59 700 \$;
- RV-2013-12-32 : 1 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-18

Établissement de la valeur uniformisée déterminant l'admissibilité d'un bâtiment au programme *RénoRégion*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme *RénoRégion* à 150 000 \$, excluant le terrain, et de décréter que le calcul pour un bâtiment comportant d'autres logements s'effectuant également à partir de cette valeur, conformément aux dispositions de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-19

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-95 ;

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), correspondant au lot 2 845 777 du cadastre du Québec;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 22 juin 2022 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 septembre 2022;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et ses représentants ainsi que du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu dans le cadre de cet appel;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De confirmer la décision du comité de démolition, rendue le 22 juin 2022, autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), correspondant au lot 2 845 777 du cadastre du Québec, à l'exception de la condition relative à la réutilisation des matériaux du bâtiment, compte tenu du fait que peu de matériaux sont récupérables, et d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol

dégagé déposé dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-20

Abrogation de la résolution CV-2020-06-20 « Aide financière à Les créations pyro pour le projet de *Feux du Nouvel-An* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-101](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'abroger la résolution CV-2020-06-20 « Aide financière à Les créations pyro pour le projet de *Feux du Nouvel An* ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-21

Vente du lot 6 420 174 du cadastre du Québec à Centre de distribution transrapide inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-111](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter l'offre d'achat de Centre de distribution transrapide inc pour le lot 6 420 174 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-111, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Centre de distribution transrapide inc., d'affecter un montant de 800 250,65 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-22

Attribution du contrat de collecte, de transport et de traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'Écocentre de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2022-177](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat de collecte, de transport et de traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'Écocentre de Lévis (appel d'offres 2022-50-77), à Triumvirate environmental (Canada) inc., pour une dépense estimée à 466 680,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-23

Acquisition par expropriation d'une partie des lots 2 432 005 et 2432 006 du cadastre du Québec (route du Président-Kennedy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 2 432 005 du cadastre du Québec, d'une superficie de 15,6 mètres carrés, telle qu'elle est illustrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 163 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-024, et une partie du lot 2 432 006 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,3 mètre carré, telle qu'elle est illustrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 164 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-24

Attribution du contrat de collecte, de transport et de traitement des rejets de tamisage des cendres de grille de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-186](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat de collecte, de transport et de traitement des rejets de tamisage des cendres de grille de l'incinérateur (appel d'offres 2022-50-82), à 9137-6889 Québec inc., pour une dépense estimée à 191 770,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-25

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-017-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-017-R-2.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur tout le territoire de la ville.

CV-2022-07-26

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules outils et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-017-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules outils et il dépose le projet de règlement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-017-R-2.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils sur tout le territoire de la ville.

CV-2022-07-27

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision BPEC-2022-005-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité et il dépose le projet de règlement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BPEC-2022-005-R-1.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du Comité des services de proximité, notamment l'analyse de requêtes citoyennes, la consultation en lien avec les besoins et opinions de la population, l'innovation dans le domaine municipal, l'amélioration des processus de soutien aux élus et du suivi des requêtes citoyennes, d'un montant maximal de 10 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CV-2022-07-28

Adoption du Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-008-R-3](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire de 20 000\$ pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-29

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de trois ponceaux du ruisseau Cantin et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-192-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-96;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de trois ponceaux du ruisseau Cantin (appel d'offres 2022-50-119), à Construction B.M.L., division de sintra inc., pour une dépense estimée à 425 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-30

Bail à intervenir avec Outfront média Canada LP pour l'installation et l'utilisation de panneaux-réclame numériques sur une partie des lots 2 285 750, 2 158 860 et 3 202 392 du cadastre du Québec et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-079](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure le bail à intervenir avec Outfront média Canada LP pour l'installation et l'utilisation de panneaux-réclame numériques sur une partie des lots 2 285 750, 2 158 860 et 3 202 392 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-079, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de confirmer que ces parties de lot ne sont plus affectées à l'utilité publique pour la durée du bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-31

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole. Le maire

suppléant demande à la greffière de transmettre aux membres du conseil de la Ville le document préparé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin relatif à une demande d'un projet pilote de budget participatif.

CV-2022-07-32

Félicitations à la Ferme Valsé

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Ferme Valsé pour avoir remporté le *Prix établissement et transfert de ferme* lors du concours organisé par Sollio groupe coopératif, qui a eu lieu le 24 août 2022, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-33

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Guy Major

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Guy Major. Monsieur Major a œuvré durant 45 ans au sein du Club optimiste de Saint-Romuald, club voué aux programmes d'aide à la jeunesse. Il a aussi été membre fondateur de Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière (1990), organisme qui soutient les jeunes dans leurs difficultés. Il en était le président depuis sa création. Monsieur Major s'est investi corps et âme pour ces causes qui lui tenait tant à cœur durant une grande partie de sa vie.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-07-34

Félicitations à Génial productions

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Génial productions pour l'ouverture officielle de leur nouveaux locaux situés sur le territoire de la ville et de souligner l'excellence des services offerts à la Ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-07-35

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 heures 27, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
